



CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUMONT ET LE SYNDICAT MIXTE DU SALEVE POUR LA MISE EN PLACE ET LE FONCTIONNEMENT D'UN SITE DE TOILETTES SECHES

Entre

La commune de Beaumont, dont le siège est à 1 Parc de la Mairie 74160 Beaumont, représentée par son maire Marc GENOUD dûment habilité par délibération n°2025-37 du 4 septembre 2025.

Ci-après désignée « LA COMMUNE »

D'une part,

Et

Le Syndicat Mixte du Salève dont le siège est à Archamps 74160 – Archamps Technopole – 38 rue Georges de Mestral, Bâtiment Athéna, entrée 2, représentée par en sa qualité de, dûment habilité par

Ci-après désignée « Le Syndicat Mixte du Salève »

D'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Dans le cadre des aménagements prévus sur l'itinéraire de randonnée pour les marcheurs de Saint-Jacques-de-Compostelle, le Syndicat Mixte du Salève souhaite mettre en place un site de toilettes sèches au bénéfice des randonneurs sur le site du parking du cimetière de la commune de Beaumont à proximité de l'aire de jeux.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir d'une part les conditions de mise en place et de fonctionnement du site de toilettes sèches et d'autre part, les droits et obligations

respectives de LA COMMUNE et du Syndicat Mixte du Salève dans la mise en œuvre respective de la convention.

ARTICLE 2 : EMBLEMMENT DU SITE DE TOILETTES SECHES

Le site des toilettes sèches est désigné comme suit :

- Toilettes sèches, situé parking du cimetière, parcelle n°A652

Tel que localisé en **annexe 1** de la présente convention, étant précisé que la surface du site est d'environ 10 m².

ARTICLE 3 : DROITS ET OBLIGATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Article 3.1 : Droits

Le Syndicat Mixte du Salève est autorisé à occuper le site désigné à l'article 2, relevant du domaine public, pour y installer un site toilettes sèches et veiller à sa bonne utilisation (**annexe 2**).

La présente occupation lui est consentie sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. En conséquence, elle ne pourra pas, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'autres réglementations susceptibles de lui conférer notamment droit au maintien dans les lieux.

Le Syndicat Mixte du Salève conserve la pleine propriété des équipements de toilettes sèches pendant l'installation de celles-ci (**annexe 2**).

Article 3.2 : Obligations

Le Syndicat Mixte du Salève aura en charge de l'installation des toilettes sèches sur le terrassement prévu à cet effet. Elle s'engage à le maintenir en bon état et à utiliser les lieux seulement pour l'activité décrite à l'article 1.

Si l'installation nécessite une autorisation ou une déclaration d'urbanisme, c'est le Syndicat Mixte du Salève qui devra se charger de la déposer.

Le Syndicat Mixte du Salève consent à donner la propriété des toilettes sèches une fois les travaux d'installation réalisés.

ARTICLE 4 : DROITS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

Article 4.1 : Droits

LA COMMUNE aura le droit de jouissance du bien installé sur son terrain par le Syndicat Mixte du Salève et la propriété de celui-ci une fois les travaux d'installation terminés (**annexe 2**).

Article 4.2 : Obligations

LA COMMUNE met à disposition du Syndicat Mixte du Salève le site défini à l'article 2, sous le régime de l'occupation du domaine public communal.

LA COMMUNE s'engage à préparer le terrain avant l'installation des toilettes sèches. Elle doit terrasser ce dernier et préparer la surface d'accueil permettant d'accueillir les installations des toilettes sèches.

LA COMMUNE accepte d'assurer le bon suivi et à l'entretien des installations, à le maintenir en bon état de propreté et d'assurer l'entretien des abords du site. Elle prend à sa charge les travaux de réhabilitation qui peuvent s'avérer nécessaires.

ARTICLE 5 : REDEVANCE

La présente convention ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

Les parties conviennent de se réunir une fois par an afin d'évaluer le fonctionnement du projet et de le réorienter si nécessaire.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

La COMMUNE est responsable du bon état de fonctionnement du site de compostage, du matériel de compostage et de tous les dommages susceptibles d'être causés par leur présence ou leur utilisation normale, que ces dommages soient subis par LA COMMUNE, les usagers ou encore les tiers.

LA COMMUNE est responsable du remplacement ou de la réparation du matériel qu'elle met à disposition en cas de dégradations. Si ces dégradations sont liées à une utilisation anormale du site.

LA COMMUNE est assurée au titre de sa responsabilité civile, couvrant le matériel mis à disposition contre incendie et autres risques, ainsi que le recours aux tiers pendant la durée de la présente convention.

Il appartient à LA COMMUNE d'assurer la réparation ou le remplacement du matériel qu'elle met à disposition en cas de casse ou de vol (annexe 2).

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION – TERME – RÉSILIATION ANTICIPÉE

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans. Elle prend effet à compter du 01/04/2026.

A l'expiration de la présente convention, elle sera renouvelée tacitement pour une durée équivalente, dans la limite de 6 ans, sauf décision contraire notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois avant la date de reconduction.

Les parties conviennent de se réunir avant chaque renouvellement afin d'évaluer le fonctionnement du projet et de le réorienter si nécessaire.

Au terme de la convention, LA COMMUNE récupèrera les équipements mis à disposition tels que décrits dans l'annexe 2 qui deviendront sa pleine propriété.

ARTICLE 8 : ANNEXES

Les documents ci-dessous annexés à la convention ont valeur contractuelle :

1. Emplacement du site de toilettes sèches
2. Liste du matériel mis à disposition par le Syndicat Mixte du Salève

ARTICLE 9 : LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à Beaumont, en 2 exemplaires, le **02 MARS 2026**

Pour Le Syndicat Mixte du Salève

Lu et approuvé

Pour la COMMUNE
Le Maire,
Marc GENOUD



Annexe 1 : Emplacement du site de toilettes sèches



Annexe 2 : caractéristiques des toilettes sèches mises à disposition



Cédric HUCLEUX
06-64-98-80-78
Benjamin GOJON
06-75-58-94-43

contact@nbcbois.fr

Syndicat Mixte du Salève
38 rue Georges de Mestral
74160 ARCHAMPS

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le



ID : 074-217400316-20260226-D2026_13-DE

ANNEXE au devis N° 20240601

Code analytique : AE743NBC

Du 27/06/2024

Valable 2 mois

Désignation	Qté	U	PU HT	Prix HT
<p align="center"><u>Toilettes sèches</u></p> <p>Toilette sèche publique simple (sur base de double allongée) à litière bio maîtrisée dimensionnée pour accessibilité réduite et abri pour randonneurs juxtaposé, avec sous-bassement pour compostage aérobic sous la toilette, toiture 2 pans, construite en pin douglas de 2,2 m x 4,35 m au sol.</p> <p>Un abri de 1 m de large sera accolée à la chambre de compostage en partie basse afin d'obtenir une réserve.</p>	1,00	u	25 000,00 €	25 000,00 €
<p><u>Frais liés aux déplacements :</u> livraison, déplacement, frais divers</p>	1,00	f	1 960,00 €	1 960,00 €
<p><u>Concernant le chantier :</u> mise en place de la délimitation du chantier par rubalise, mise en place de panneau "chantier interdit au public", tri, évacuation des déchets et nettoyage à l'issue de chaque journée de travail, nettoyage parfait du site à l'issue de chaque journée de travail,</p>				
<p><u>Ensemble du bâtiment comprenant :</u> structure ossature bois poteaux/poutres sur semelle filante béton armé en 20 cm X 20 cm, pare-pluie, couverture tuile mécanique terre cuite H10 Huguenot flammé rustique avec faitière, rives et frontons ouverture pignon arrière pour éclairage naturel, bardage extérieur 21 x 185 mm rainé grain d'orge pose horizontale, visserie inox, 1 panneau signalétique (Toilettes),</p> <p><u>Pour la chambre de compostage (sous-bassement) :</u> bardage en planches de 32mm rabotées, posées horizontalement, Delta MS en protection, 2 portes de visite avec verrou de sûreté, aménagement pour convection naturelle, mise en place de 50 litres de compost pour activation,</p>				
<p><u>Aménagement toilette :</u> porte d'accès 0,9 m x 1,86 m avec loquet poucier, verrou voyant libre/occupé et ressort de rappel,</p>				

nc

Désignation				
<p>plancher 27 mm en 3 plis mélèze traité avec un vernis vitrificateur haute résistance "Nature et Harmonie" en 2 couches,</p> <p>bardage intérieur 21 x 185 mm rainé grain d'orge pose horizontale, visserie inox,</p> <p>aménagement réalisé en 3 plis 27 mm mélèze traité avec un vernis vitrificateur haute résistance "Nature et Harmonie" en 2 couches, comprenant 3 bacs pour mise à disposition de 0,5 m3 de matière carbonée pour environ 1000 utilisateurs, assise avec abattant bois, bavette inox en protection sous l'assise, 1 dévidoir gros diamètre (400 m), 1 rouleau de papier, poubelle bois 20 litres, 1 panneau didactique français/anglais "principe", 1 panneau didactique français/anglais "utilisation",</p> <p>fenêtre 0,66 m x 0,66 m fixe (avec croisillons petits bois) sur l'arrière de la toilette, 2 volets décoratifs,</p> <p>remplissage des bacs en matière carbonée</p>	2,00	u	980,09 €	1 960,18 €
Options :				
Aménagement :				
ferme-porte hydraulique spécial extérieur/grand froid (en remplacement du ressort de porte), souhaitable en zone ventée	1,00	u	442,60 €	442,60 €
barre d'appui et barre de relevage pour l'accessibilité PMR	1,00	u	383,75 €	383,75 €
<p>Travaux de terrassement non compris dans le devis, à réaliser par vos soins</p> <p>terrassement avant travaux (environ 3m x 5m) suivant profil demandé et tranchée pour évacuation eaux pluviales *</p> <p>mise en place de gravier concassé autobloquant 20 x 40 sur la hauteur du sous-bassement pour évacuation des eaux pluviales*</p> <p>remise en place des terres</p> <p>une moins-value de 1250€ peut être accorder pour la réalisation par vos soin de la semelle béton armée aux côtes fournies</p> <p>* Ces caractéristiques techniques sont à respecter pour un drainage efficace de la toilette. Le bon fonctionnement de la toilette et sa pérennité en dépendent.</p>	1,00	u	3 050,33 €	
Local de rangement d'une largeur de 1 m dans le prolongement du toit sous l'abri randonneurs (offrant une plus grande surface au dessus)	1,00	u	3 050,33 €	
gestion des déchets - déchetterie	1,00	f	50,00 €	50,00 €
Tout changement concernant la localisation précise ou les options de la toilette fera l'objet d'un nouveau chiffrage.				

Total travaux HT : 29 796,53 €

Pourcentage acompte 30 %

TVA 20,0%

Montant acompte TTC 10 726,75 €

Montant total TTC : 35 755,83 €

Les prix unitaires énoncés ci-dessus incluent la fourniture des matériaux et la main d'œuvre pour la réalisation des travaux.

Benjamin GOJON et Cédric HUCLEUX sont entrepreneurs au sein de la coopérative CABESTAN

CABESTAN - 88 rue Anatole France 38100 GRENOBLE

Tél/fax 04 86 68 70 70/79 SCOP SA à capital variable - SIRET 450 214 416 00247 - APE 4399C - N° TVA/CEE FR 31450214416

Cabestan est assurée en RC/décennale auprès de la MMA IARD jusqu'au 31/12/2022 puis à la SMABTP au 01/01/2023

PC

Intégration photo (vue angle Nord Ouest)



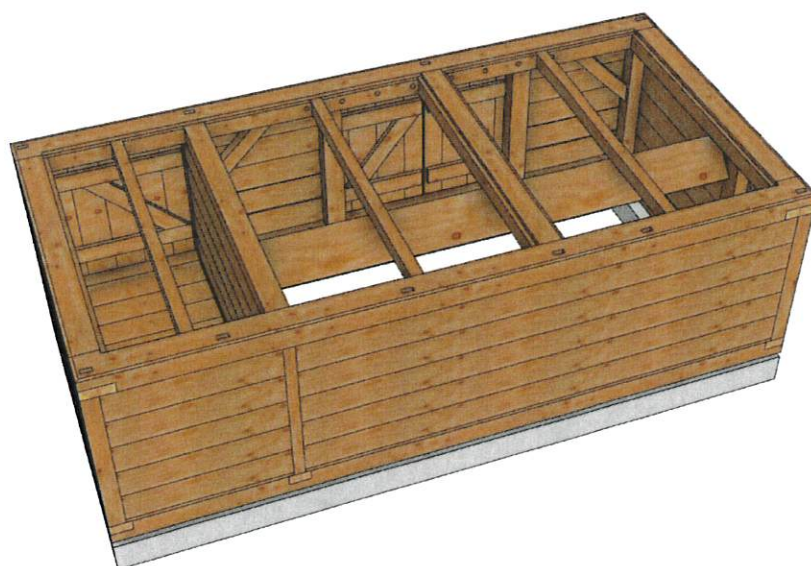
Intégration photo (vue angle Sud Est)



Aménagement Intérieur (vue en plan)



Vue du sous-bassement (chambre de compostage et réserve)





Descriptif technique Toilettes Nature - publiques

05/20

Ces points forts :

Peu de maintenance - pas de panne possible - Vidage annuel - Esthétiques

Principe de fonctionnement :

Le fonctionnement est basé sur la technique de la litière biomâtrisée, c'est une forme de compostage adaptée à la toilette. Cette **technique simple** d'apport de matière carbonée, permet **de neutraliser les odeurs**, d'absorber les liquides et de participer au processus de compostage.

Concrètement, les déjections sont constituées d'azote. Grâce à l'action d'une enzyme naturellement présente -l'uréase- l'azote organique se transforme en ammoniac.

En ajoutant de la matière carbonée (copeaux, paille broyée, feuilles sèches,...) on inhibe cette action. Le compost récolté peut être utilisé directement comme amendement pour les fleurs et les arbres proches de la toilette.

Nous reproduisons ainsi l'écosystème en rendant simplement à la nature ce qui lui appartient.

Principe adapté aux toilettes publiques :

Principe de verticalité : La toilette est construite sur un terrain en déclivité et est constituée de 2 niveaux. Une partie haute pour l'utilisateur et une partie basse pour le compostage.

Le compost est sensible aux conditions météorologiques (pluie, soleil, vent, froid). Dans mon concept, **il se fait à l'abri sous la toilette**. Il est préférable de l'y laisser toute une année, ensuite il pourra être utilisé.

Un mot sur le fonctionnement et l'environnement :

Mes toilettes sont respectueuses de l'environnement.

Sans séparation des matières organiques (urine et fèces), leur fonctionnement est en accord avec la nature. (Réf. : « La première idée fausse... » <http://www.eautarcie.org/05a.html>)

Sans séparation, il n'y a pas risque de pollution. Quand il y a séparation, les urines sont infiltrées dans le sol. Il y a double pollution : premièrement, par la mise en contact avec les organismes pathogènes présents dans les matières fécales, deuxièmement, par la concentration importante d'azote en un même lieu.

Avec la litière biomâtrisée, les matières carbonées absorbent les urines nécessaires à un bon compostage. A terme, le compost retourne à la terre sous forme d'engrais.

Il n'y a pas de mouches !

Un vidage annuel du compost évite les déplacements fréquents du personnel technique.

La paille broyée, les copeaux et les feuilles sèches sont recyclés pour une ultime utilisation.

176

Un mot sur la construction et l'environnement :

La structure et le bardage en pin Douglas de classe 3 résisteront aux intempéries et aux attaques microphages. Le pin Douglas n'a pas besoin d'être protégé par un traitement régulier, source de pollution.

Mes toilettes sont biodégradables. Dans X décennies, à l'issue de leurs périodes de service, il ne restera que très peu de béton et quelques pièces inox.

Un mot sur l'installation et l'environnement :

Le terrassement se résume à une mise à plat du terrain sur la surface de la toilette.

Le chantier est systématiquement débarrassé entièrement et nettoyé en fin de journée de travail (photos jointes).

Aspect extérieur :

Mes toilettes sont en ossature-bois poteaux-poutre avec une structure de base standard largement dimensionnée pour résister aux enneigements de montagne. **Entièrement en pin Douglas et sans traitement, elles traverseront les années sans problèmes.**

Elles peuvent recevoir 1, 2, 3 ou 4 assises, avoir une toiture 1 pan ou 2 pans. Une ouverture dans le triangle du pignon arrière, pouvant être protégée par un polycarbonate, permet un éclairage naturel. Une fenêtre sur cette même façade complète cet éclairage.

Pour une intégration paysagère réussie, le bardage, la toiture, la couverture, peuvent être adaptés au style de la région. Des options à la construction sont toujours possibles : appentis, réserve, éclairage solaire... Une construction « sur mesure » spécifique ou adaptée à de l'existant est possible.

Aménagement et équipement intérieur :

Les toilettes publiques sont **systématiquement dimensionnées pour personnes à mobilités réduites**. En standard, elles sont équipées d'une assise, de 3 bacs pour le stockage de 0,5 m3 de matières carbonées, d'un dévidoir tôle laqué blanc pour 400m de papier toilette, d'une poubelle bois, d'un panneau didactique « utilisateur », d'un panneau didactique « principe » et d'un porte-manteau bois intégré à la structure. Des options peuvent être apportées (gel hydroalcoolique, barre de relevage etc.).

Matériaux utilisés :

Les matériaux de construction sont de qualité.

La structure, le bardage, les portes sont en pin douglas PEFC (voir autorisation d'usage de la marque PEFC jointe). Les liteaux sont en sapin traité.

Les bacs, assises et plancher, sont réalisés en 3 plis mélèze 27mm traité avec un vernis vitrificateur haute résistance* en 2 couches parfaitement lavable. Une bavette inox protège le bois des projections. Cet aménagement, parfaitement démontable, est remplaçable. (* Nature et Harmonie)

La visserie est en inox.

Outillage et moyens humains utilisés pour la mise en œuvre :

Je travaille normalement seul mais il m'arrive de me faire aider par un charpentier de la coopérative d'activité CABESTAN, dont je suis membre et associé.

Les phases de construction sont : terrassement - je suis apte à la conduite des engins -, maçonnerie, charpente, couverture et aménagement. Dans l'hypothèse d'un terrassement réalisé par Toilettes Nature, une pelle mécanique sera louée pour sa réalisation et pour la remise en place des terres.

Le matériel est essentiellement électroportatif de marque Makita à batteries 18 volts (4 visseuses, ponceuse, 2 circulaires dont une en 36 volts, scie vibrante, scie sauteuse, scie recipro, vibreur à béton, boulonneuse, tronçonneuse 36 volts). Les batteries sont rechargées le soir ou à l'aide d'un onduleur dans mon véhicule pick-up 4 x 4. Quelques machines filaires, (ponceuse à bande, scie Festool avec règle 80 et 140, scie Mafell, rabot, perforateur, scie radiale Dewalt, défonceuse). J'utilise si besoin un groupe électrogène inverter Honda eu20i silencieux. Le matériel est récent et entretenu.

Le service après vente :

Il n'y a aucun risque de panne.

Sans mécanique et sans filtres, il n'y a pas de soucis avec un quelconque objet "perturbateur" (papier toilette, serviette hygiénique, couche bébé, paquet de cigarette, canette, etc.)

Sans production d'électricité autonome (dans les toilettes du commerce, l'électricité est souvent là pour évacuer les odeurs par ventilation forcée ou pour actionner des pompes. Les batteries et panneaux solaires peuvent tomber en panne ou faire l'objet de convoitise).

Je resterai à votre service pour toute question, conseil ou pour une intervention sur site si besoin.

La Garantie :

La toilette est couverte en garantie décennale.

Concernant l'entretien et les prescriptions de maintenance de fonctionnement :

Les micro-organismes sont indispensables au bon fonctionnement de la litière biomâtrisée, ils sont vivants et doivent retenir toute notre attention. Il faut satisfaire au mieux leurs conditions de vie avec un taux d'oxygénation, d'hygrométrie et de température adaptée. Le contact avec la terre est essentiel. Ils se nourrissent et prennent de l'énergie dans le compost, le transforme.

L'entretien est facile et la maintenance est pratiquement inexistante.

Concernant l'entretien :

Le nettoyage ne se fait pas à grande eau. Il faut passer à l'éponge un produit désinfectant respectant l'environnement. Surtout ne pas verser du produit sur le tas. Ce serait la mort des micro-organismes

Concernant l'apport de matière carbonée (1 à 3 fois par an) :

Le remplissage des bacs en matières carbonées doit se faire environ toutes les 1000 à 1500 utilisations. Pour une bonne qualité de compostage, il est souhaitable de proposer des matières différentes. Chaque matière va avoir un rôle particulier. Taux de carbone, oxygénation, absorption, transformation. Il s'agit de matières souvent disponibles près de chez vous : de la paille broyée ramassée sur le sol de la grange d'un agriculteur, des feuilles sèches broyées ou non que l'on trouve facilement, des copeaux de bois non résineux récupérés chez un ébéniste. Pour information, la sciure (fine) n'est pas appropriée pour les toilettes à compost car elle entraîne une mauvaise oxygénation source de mauvaises odeurs.

Pour la durée d'une saison il vous faut stocker à l'abri 1m³ de chaque matière carbonée sèche. (La matière doit être sèche pour une meilleure absorption). Il faut prévoir :

- Du copeau sec non résineux (intéressant pour son apport en carbone). Ce copeau ne doit pas être fin. S'il ressemble à de la sciure l'apport d'oxygène sera insuffisant.
- De la paille broyée (brins de 5 à 10cm environ). Cette paille va structurer le tas tout en favorisant une bonne oxygénation. Privilégiez de la paille de blé qui est plus carbonée.
- De la feuille sèche pour une bonne transformation du compost dans la durée.
- Du broyat de bois fin peut être utilisé.

Pour le vidage annuel du compost (facile et vraiment pas désagréable):

- Le vidage est à faire avant la remise en service au printemps ou en automne dans le cas d'une utilisation saisonnière.
- Dégager sur le coté les matières sèches et non transformées (copeaux, paille, feuille, papier toilette, etc.)
- Sortir à la fourche le compost transformé.
- Mettre les quelques objets incongrus dans un sac poubelle (lingettes, serviettes féminines, couches bébé, paquets de cigarette, canettes, bouteilles, etc.). Utiliser une pince à déchets pour cette opération.
- Une fois le compost sorti, refaire un tas sous l'assise avec les matières non transformées (mise de coté au début de l'opération).

Le compost récupéré est normalement prêt à être utilisé comme amendement pour toutes plantes non destinées à la nourriture (nous y retrouverions inévitablement des médicaments tels que les antibiotiques, pilules contraceptives, traitements contre le cancer, etc.). Ce compost doit idéalement être utilisé au plus prêt de la toilette (impact environnemental), directement au pied des arbres, dans une haie, dans les massifs de fleurs.

Si en cours d'année la toilette doit être vidée (à cause d'une affluence exceptionnellement supérieure à la capacité de la toilette par exemple), il sera nécessaire de terminer la transformation du compost sur une aire prévue à cet effet avant son utilisation finale. Il y continuera sa transformation.

AG